



DECLARATION LIMINAIRE au CHSCT D 62 DU 28 SEPTEMBRE 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les représentants des organisations syndicales, tiennent à remercier Monsieur Nicolas HOUX, Président du CHSCT D du 1^{er} janvier 2021 au 17 septembre 2021, parti de manière inattendue de la juridiction arrageoise pour rejoindre celle de Caen. Sa qualité d'écoute et son investissement ont contribué au bon fonctionnement de notre instance et de son programme chargé, la crise sanitaire s'étant installée plus durablement que nous l'avions envisagé.

Nous lui souhaitons, avec grande sincérité, une très bonne continuation en Normandie, sa région de cœur.

Madame la Présidente, vous qui reprenez au pied levé cette mission, nous vous souhaitons la bienvenue et bon courage pour l'activité qui vous.....nous attend en cette « presque » dernière année de mandat du CHSCT... puisque celle-ci s'achève fin 2022.

Le CHSCT D 62, dans sa formation actuelle, a encore beaucoup d'intentions. Celles de veiller aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité de tous ainsi qu'aux obligations des chefs d'établissement de mettre en oeuvre les procédures adéquates pour les garantir.

Sur le plan national, certains CHSCT D ont déjà baissé les bras, préférant attendre la transformation, celle du CSA renforcé par la formation spécialisée en Sécurité Santé au Travail, qui n'aura pas même allure, puisque recentralisé par Direction.

Pourtant, la concertation entre les organisations syndicales des trois administrations, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Administration Pénitentiaire et les Services Judiciaires, offre un champ plus large d'investigations, un regard neuf sur certaines situations et des collaborations innovantes.

Madame la Présidente, l'activité du CHSCT du Pas-de-Calais pour l'année 2021, certes encore stigmatisée par la crise sanitaire, a été encore plus marquée par deux missions :

La visite du CER de Cuinchy

La visite du TJ de Béthune.

La première visite à Cuinchy fut organisée au regard d'un risque sécurité incendie avéré, et un avenir professionnel complètement flouté pour le personnel en raison de travaux de grande rénovation prévus du site.

Lors de notre visite au CER de Cuinchy, l'escalier de secours, impraticable, barricadé et non validé par la commission de sécurité car soumis à des travaux non effectués de renfort de rambarde, fut, comme par magie et après un CHSCT exceptionnel porté sur cette question, validé par cette même commission de secours, parfaitement opérationnel.

Sauf à prendre les organisations syndicales siégeant au CHSCT pour des imbéciles, voire plus, cette attitude démontre à l'évidence un dénigrement complet de l'instance que vous présidez dorénavant, Madame.

Le résultat du CHSCT exceptionnel organisé à l'issue de cette visite, aura été pour autant moins décevant que prévu puisque le personnel affecté sur site, a obtenu rapidement réponse concernant leur affectation en septembre 2021 et de leurs nouvelles conditions de travail, ce qui était source de stress fort compréhensible.

Quant à la visite du TJ de Béthune, sollicitée par les OS à la suite de plusieurs alertes sur des phénomènes de souffrance au travail éprouvés par les agents affectés au sein de cette juridiction et d'une tentative de suicide d'une jeune magistrate fin d'année 2020, cette dernière ayant dénoncée une pénible charge de travail, un flicage et un dénigrement de sa hiérarchie, les représentants syndicaux se devaient de se rendre sur place conformément au Décret N°82-453 du 28 mai 1982.

La visite réalisée le 1^{er} juin 2021 a été très mal considérée, peut être par la présentation qui en a été faite au préalable par les chefs de juridiction, mais certainement aussi par un manque de communication auprès des personnels sur la dite visite.

Les préconisations du CHSCT élaborées à l'issue de cette visite et validées lors du CHSCT du 16 juin 2021, ont été encore moins bien perçues, engendrant la démission de l'assistant de prévention du TJ de Béthune, et de la référente handicap et une cascade d'arrêts de travail pour les directeurs de greffe. Les directeurs de greffe et assistant de prévention n'étaient pourtant nullement visés, encore moins suspectés d'une quelconque défaillance dans leur gestion des ressources humaines.

Cette visite n'était pas organisée dans le but de déstabiliser le personnel, mais au contraire de vérifier leurs bonnes conditions de travail. Elle a été mal comprise. Missionnée à Valenciennes, la jeune magistrate ayant mis fin à ses jours cet été. Son geste fatal est désormais du ressort du CHSCT du Nord, avec qui nous ne manquerons pas de partager nos informations.

Cette perception négative de notre mission et du CHSCT en général n'est plus tolérable.

Cela suffit !

Le CHSCT n'est pas là pour faire la police ou pour faire du tort, bien au contraire, il se doit d'être vigilant constamment sur toutes les situations à risques qu'elles soient physiques ou morales.

Le CHSCT a pleine raison d'exister et il est intolérable que certains méprisent, bafouent, ridiculisent, dénigrent cette instance, afin de s'arroger des droits ou des comforts administratifs et/ou financiers.

Même si le CHSCT D n'a plus qu'un an à vivre dans sa structure actuelle, il n'abrègera pas sa tâche pour autant. Le CHSCT est là pour sécuriser, prévenir, protéger, alerter et dénoncer toutes situations à risques ou dangereuses.

A l'heure où le Ministère de la Justice s'attarde beaucoup à évoquer « la qualité de vie au travail », nous, Organisations Syndicales siégeant au CHSCT, constatons que nous en sommes encore loin de cette qualité de vie au travail , à titre d'exemple : « les bonjours, merci, s'il vous plaît » ne sortent pas de manières naturelles ou évidentes dans certaines bouches et selon les propos échangés entre différentes strates de catégorie professionnelle. Pourtant, il n'y a pas de « grade » pour être poli. La politesse est juste le bon moyen de parvenir à la qualité de vie au travail. Ce serait déjà un bon début de l'appliquer réellement.

Outre cette perspective, le CHSCT veille toujours sur les préventions des risques les plus évidents qui sont parfois ou souvent, largement bafoués par l'Administration. C'est bien plus qu'une réalité, c'est un triste constat !

Madame la Présidente, espérons que ce discours ne vous découragera pas de suite, nous comptons sur votre action- réaction afin que le travail de cette instance soit plus largement connu et reconnu et pour conclure, que le CHSCT soit rétabli dignement dans sa mission la plus élémentaire.

Les représentants élus du CHSCT D 62 pour la CGT PJJ, La CGT chancellerie et services judiciaires, le Syndicat de la Magistrature, FO , UNSA Justice et services judiciaires .